REGLEMENT

Article 1er : DEFINITION
Le moto-club Les Amis d'Alain organise son 34ème rallye touristique auto-moto le 23 juin 2019.
Cette épreuve a pour but de promouvoir le tourisme et de faire découvrir le département du Bas-Rhin tout en permettant aux participants de tester leurs connaissances en matière de culture générale mais aussi dans le domaine de la moto et de l'auto.

Article 2 : CONCURRENT
Ce rallye est ouvert à tous et n'est ni une épreuve, ni une compétition chronométrée. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux accidents susceptibles de survenir pendant la manifestation.
Par conséquent chaque concurrent sera tenu responsable des accidents qu'il pourrait occasionner à sa personne, à sa moto, à sa voiture ou à des tiers.

Article 3 : ENGAGEMENT
Les feuilles d'inscriptions seront à retourner au Moto-Club Les Amis d'Alain
7, rue du Dr Wick 671'17 ITTENHEIM avant le 16 juin 2019.
10 euros le conducteur 10 euros le passager
Le paiement est à établir par chèque à l'ordre du MCAA.
Cette somme correspond à des droits de participation et n'est pas remboursable en cas de désistement. Prière d'utiliser les feuilles d'engagement qui vous seront adressées sur simple demande de votre part et à disposition sur le site internet : moto.club.amis.alain.free.fr/.
Le comité organisateur se réserve le droit de refuser un engagement sans en faire connaître les raisons.

Article 4: CLASSEMENT
Le classement final est établi en additionnant les points gagnés le long du parcours et ceux gagnés aux différents contrôles. Des points seront déduits pour le dépassement du kilométrage initialement prévu à savoir:2 points de 6 à 10 Km, 4 points de 11 à 20 Km, 6 points de 21 à 30 Km, 10 points de 31 à 50 Km.

Article 5 : VERIFICATION
Le permis de conduire, la carte grise et l'attestation d'assurance devront être présentés avant le départ.

Article 6 : CIRCUIT
Sur le circuit, il y aura des contrôles de passages signalés par des panneaux « contrôle » vous permettant d'acquérir des points.
Tout concurrent n'empruntant pas l'itinéraire obligatoire pourra participer au jeu du contrôle mais les points du jeu seront divisés par deux.

Article 7: ITINERAIRE :
Il a été relevé sur la carte Michelin et plan de ville

Article 8 : RECLAMATIONS
En s'engeant, le participant déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à s'y conformer.
Les réclamations devront être portées impérativement par écrit à l'organisateur de l'épreuve, accompagnée d'une somme de 40 euros qui sera restituée si le bien-fondé de la demande est reconnu.

FEUILLE D'INSCRIPTION

NOM……..

PRENOM :……..

ADRESSE : ……..

MAIL :……

TELEPH……..

CODE POSTAL:……VILLE……..

AUTO ☐ MOTO ☐

Pilote 10 euros……X …… = ……euros

Passager 10 euros…….X …….. = ……..euros

Total à payer ……euros

Combien de personnes, y compris le conducteur participeront au repas du soir offert par le moto-club……..personnes

☐ Je déclare avoir reçu et pris connaissance du règlement du rallye et m'engage à le respecter.

Le président du MCAA
Jacky WAGNER le Concurrent

Cette feuille est à retourner au Moto-Club Les Amis d'Alain7 rue du Dr Wick - 67117 lttenheim avant le 16 juin 2019.

DIM 23 JUIN 2019

Organisé par le
MOTO - CLUB
LES AMIS D'ALAIN

34ème RALLYE TOURISTIQUE AUTO - MOTO

- Repas tiré du sac à midi
- Le dîner est offert par le club
- Départ 9 h devant l'ancienne salle de basket de Furdenheim

Prix de l'inscription

10 € pour le pilote
10 € pour le passager

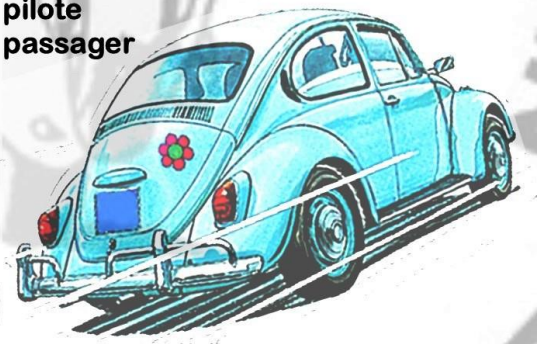

Inscription avant le 16 juin 2019

MCAA - 7 rue du Dr Wick - 67117 ITTENHEIM

Patricia 06 78 66 85 37 ou Jacky 06 77 20 16 63

http://moto.club.amis.alain.free.fr

Facebook Moto Club les Amis d'Alain d'Ittenheim